

Conseil métropolitain du 19 février 2021

Budget 2021 : la Métropole Européenne de Lille poursuit son effort d'investissement malgré la crise sanitaire

Les élus de la Métropole Européenne de Lille ont adopté ce jour le budget pour l'exercice 2021. Ce budget se caractérise notamment par une baisse des recettes de fonctionnement liée à la crise sanitaire et économique mais également par une hausse des dépenses d'investissement. Malgré des perspectives de reprises pour 2021 soumises à de fortes incertitudes, la MEL fait donc le choix de soutenir ses politiques publiques en puisant notamment dans son épargne, consolidée depuis plusieurs années grâce à une gestion budgétaire rigoureuse, et toujours sans augmentation de la fiscalité. Au total, le budget de la MEL pour 2021 s'élève ainsi à 1 903M€ dont 1 474 M€ directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire.

« Ce budget du nouveau mandat s'inscrit dans la relance, ce qui était attendu, mais aussi de l'investissement, dans l'humain et dans l'environnement » déclare Alain Bernard, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge du Budget et des Finances.

Des recettes et des dépenses impactées par la crise sanitaire et économique

Les recettes de fonctionnement atteignent 1 463 M€, en baisse de 14,5 M€ (-1%) par rapport à 2020. Une baisse due aux conséquences de la crise sanitaire.

Avec 1 154M€, les dépenses de gestion augmentent de 19,7 M€ (+1,7%). Cette évolution comprend notamment le fonds de rebonds pour les entreprises pour près de 11 M€. Les charges financières nettes étant en diminution de 3 M€ (-7,7%), les dépenses de fonctionnement évoluent, au global, de +16,7 M€ (+1,4%) pour atteindre 1196 M€.

L'épargne nette de la MEL s'en retrouve dégradée et s'établit à 132 M€, en retrait de 26 M€ par rapport au niveau de l'exercice précédent. Après sept années consécutives de baisse, l'encours de dette est prévu en hausse de 75 M€ pour atteindre 1 421 M€ à fin 2021.

Malgré les incertitudes et les impacts induits par la situation sanitaire, la MEL renforce son effort pour le territoire en puisant dans son épargne, construite grâce à la gestion rigoureuse des finances de la MEL depuis plusieurs années.

Priorité à l'humain et à l'environnement

Les évolutions les plus notables du budget témoignent d'une priorité donnée au bien-vivre :

- L'aménagement du territoire et le logement : +25,2% à 149 M€ : habiter dans un cadre de vie de qualité ;
- La « Métropole turquoise » : agriculture et ENM +53% à 18,5M€, le plan bleu +87% à 8,5M€ ;
- Les pistes cyclables et les voies vertes : +60% à 14M€ ;
- Les entreprises et la recherche (hors plan de relance) : Emploi et compétences +61% (1,8M€), Recherche et enseignement supérieur +40% (12,1M€), Innovation et filières d'excellence +70% (11,1M€).

Les un peu plus de 1 474M€ directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire se décomposent de la manière suivante :

- Aménagement durable du territoire, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière : **149 M€**,
- Climat, transition écologique, énergie, eau, assainissement, GEMAPI, résidus urbains, espaces naturels, agriculture : **313 M€**,
- Développement économique, emploi, recherche, insertion, parcs d'activités, aménagement numérique : **80 M€**,
- Espaces publics, voirie, vidéo surveillance : **112 M€**,
- Rayonnement de la Métropole, culture, sport, tourisme, jeunesse : **79 M€**,
- Transports, mobilité, accessibilité, prévention et sécurité : **442 M€**,
- Gouvernance, territoire, métropole citoyenne et crématoriums : **6 M€**,
- Reversements aux communes : **247 M€**,
- SDIS : **47 M€**.

C'est donc un budget au service des besoins de l'ensemble des acteurs du territoire : habitant, usager des services publics, entreprises. Il s'inscrit résolument vers l'avenir en répondant aux grands enjeux sociétaux actuels en termes notamment de transition énergétique, de mobilité et d'accès à l'emploi et au logement.

Un budget globalement favorable au climat

Après une première expérience menée sur le compte administratif 2019 adopté en juillet dernier, la MEL à une nouvelle fois analysé l'impact de ses dépenses sur les gaz à effet de serre et la qualité de l'air, construisant ainsi un budget climatique. C'est un véritable outil d'aide à la décision qui permet à chacun de mesurer de quelle manière les dépenses et en particulier les investissements participent à atteindre les objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

L'analyse des dépenses étudiées a ainsi permis de révéler que 620 M€ de dépenses sont favorables à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre contre 18 M€ défavorables, 111 M€ sont favorables à l'adaptation au changement climatique contre moins de 1 M€ défavorables, et enfin que 496 M€ sont favorables à la qualité de l'air contre 1,2 M€ défavorables.

A propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropoledelille

Contact presse

Charlotte Roussel

Attachée de presse

croussel@lillemetropole.fr

03 20 21 67 82